Image not found or type unknown

# Clôturer un vis a vis avec droit servitude

Par **Mener mickael**, le **23/04/2018** à **12:19**

Bonjour,j'ai ma maison qui est en contre bas de plus de deux mètre de celle de mon voisin qui a ses ouverture de fenêtre et terrasse donne direct sur ma terrasse,il na mis aucune clôture puisje faire valoir un droit de servitude car il peut tout voir chez moi observer mes enfant dans la piscine et les pipi dans la haie dont il ne se cache pas que faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés